

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2010**

Sur convocation du 3 novembre 2010, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 9 NOVEMBRE 2010 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Madame JOLLY, Madame MONSALLIER, Madame GAUTIER, Monsieur EMMANUEL, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur LARCHER (pouvoir à Mademoiselle TACHET), Madame GAREL (pouvoir à Monsieur GAUTIER), Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur COCHIN), Monsieur JULIEN (pouvoir à Monsieur JOUBERT).

Etaient absent(e)s: Monsieur DULON, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2010 à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur HALLOUIN, par rapport à son intervention dans laquelle il indiquait préparer pour le prochain « Courville Infos », un article sur l'accident du chemin de fer sur notre commune en février 1911, il précise que l'idée d'une pose d'une plaque commémorative était une réflexion menée conjointement avec Christophe LHUISSIER, Président du Syndicat d'Initiative.

Cette rectification apportée, le compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

1 - RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL DE L'IMMEUBLE RUE CARNOT

Monsieur le maire propose le renouvellement du bail commercial pour l'immeuble communal situé 10 rue Carnot comprenant une maison à usage d'habitation et commercial avec :

1) au rez-de-chaussée : magasin avec deux vitrines sur rue, salle de soins, vestiaire, wc avec lave-mains, débarras-wc, chaufferie, couloir, deux caves.

2) A l'étage : trois chambres, cuisine, séjour, salle à manger, cabinet de toilettes, autre pièce, pallier conduisant au grenier.

Bail au profit de Madame Chantal ESNAULT épouse CHAIR, demeurant à Le Favril (28190), 2 sentier de la Grenouillère. Ce bail avait commencé le 1^{er}/07/2001 et s'est terminé le 30/06/2010 pour un prix annuel de 4 185,64 €, avec une révision annuelle calculée au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :

- 1) le montant du loyer initial
- 2) l'indice ayant servi à établir ce montant
- 3) l'indice du trimestre anniversaire précédant immédiatement la révision (coût annuel du 1^{er}/07/2009 : 6 104,25 €).

Compte tenu des travaux de réfection de toiture et menuiseries effectués en 2010, le loyer a été porté à 6 600 € par an payable mensuellement en termes égaux chacun de 550 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces nouvelles conditions et mandate Monsieur le maire pour signer le bail pour une durée de 9 années (01/07/2010 pour se terminer le 30/06/2019) avec la même clause de révision de prix.

2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - ASSOCIATION DU PAYS COURVILLOIS TENNIS DE TABLE POUR L'ECOLE DU CHEMIN VERT

Mademoiselle TACHET rappelle qu'un éducateur sportif devait être embauché dans le cadre d'un contrat unique d'insertion afin d'intervenir dans 2 sections de l'Amicale Courvilloise et dans les écoles primaires de notre commune.

Ce contrat n'a pas pu aboutir d'une part, par rapport aux restrictions d'aides de l'Etat qui étaient jusqu'alors de 75 % sur 35 heures et réduites à 75 % sur 21 heures et d'autre part, le jeune qui était présenté sur ce poste ne remplissait pas les conditions pour bénéficier de ce type de contrat.

En conséquence, Mademoiselle TACHET propose de reconduire l'intervention de l'éducatrice de l'association Pays Courvillois Tennis de table pour l'école primaire du Chemin Vert du 9/11/2010 au 25/01/2011 à raison de 2 heures par semaine pour 2 classes avec comme sport le badminton.

- 1 heure CE2
- 1 heure CP

Nombre de séances par classe $10 \times 2 = 20$ séances à 20 €/séance, le coût serait de 400 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour reconduire cette action et mandate Monsieur le maire pour signer la convention de mise à disposition de l'éducatrice sportive de l'association du Pays Courvillois.

3 - PROJET D'ORCHESTRE A L'ECOLE

Mademoiselle TACHET expose :

Monsieur BIGOT Geordie, Directeur de l'école de musique, a proposé la création d'un orchestre d'harmonie au sein de l'école primaire du Chemin Vert.

La commune a prévu l'inscription d'une somme de 9 000 € au BP 2010 pour l'acquisition d'instruments et a sollicité une subvention auprès du Conseil Général. Celle-ci a été accordée pour 4 500 €.

Le nombre d'intervenants professeurs est de 4, 2 fois par semaine du 9/11/2010 au 16/06/2011 soit 25 semaines environ à raison de 8 heures par semaine = 200 heures d'intervention pour un coût de : salaire horaire 17,31 € + CP 7,31€ = 24,62 x 200 soit 4 924 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que ce projet peut être très bénéfique pour pérenniser la fréquentation de notre école de musique, donne son accord pour cette action qui se déroulera en dehors du temps scolaire, le mardi de 11h45 à 12h45 et le jeudi de 16h45 à 17h45.

Monsieur CARTRON demande si le financement des professeurs peut être assuré sur le budget actuel.

Monsieur le maire répond que pour 2010, il n'y a pas de problème puisqu'un mois et demi seulement seront payés cette année. Les autres crédits seront prévus sur 2011.

Il rappelle en outre que l'agent de maîtrise principal est parti depuis le 31 octobre et n'a pas encore été remplacé, ce qui diminue la dépense globale salariale prévue.

4 - PRIME DE GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT

Monsieur le maire expose :

La circulaire préfectorale 2008-07-0005 du 17/07/2008 fixe les règles d'application dans la fonction publique territoriale du décret 2009-567 du 20 mai 2009, relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Un seul agent de la commune peut bénéficier de cette prime qui s'élève à 524,13 € (année 2005 à 2009).

Monsieur BUISSON demande quelles sont les modalités permettant de calculer cette prime et dans quelles conditions le salarié de la fonction publique en bénéficie.

Mademoiselle TACHET explique que cette garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) du traitement des fonctionnaires concerne tous les fonctionnaires titulaires civils, des trois fonctions publiques. Son mécanisme repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). La situation des fonctionnaires des trois fonctions publiques en poste pendant une période de 4 ans.

En 2010, les agents dont l'évolution moyenne de leur traitement était inférieure à celle de l'inflation reçoivent cette indemnité pour une perte de pouvoir d'achat entre le 31/12/2005 et le 31/12/2009.

En 2011, un nouvel examen de l'ensemble des situations individuelles sera réalisé.

5 - REVISION DES DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX

*** Mezzanine salle de sport Klein**

Je vous propose le tarif suivant: 9,80 Euros (9,60 € en 2010) l'heure de location.

*** Droits de place du marché**

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Le mètre linéaire pour les abonnés	0,71 € avec un minimum de 3 mètres	0,72 € avec un minimum de 3 mètres
Le mètre linéaire pour les passagers et les saisonniers	1,33 € avec un minimum de 3 mètres pour passagers	1,35 € avec un minimum de 3 mètres pour passagers

* Fêtes Foraines

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Auto-tamponneuses, karting, montagnes russes	142,80 €	146 €
Manèges enfants	71,40 €	73 €
Tirs, loteries confiserie	43,86 €	45 €

* Droits de place pour Cirque

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
Cirque	66,30 €	70 €

* Bibliothèque

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
ADULTES		
Abonnement annuel	5 €	5 €
INTERNET- tarif pour 1/2 heure	GRATUIT	GRATUIT

PRET GRATUIT POUR LES ETUDIANTS

* Salles de réunions (rue du 19 Mars et rue Carnot)

	TARIFS 2010	TARIFS 2011
A but lucratif	36,00 €	37 €
Autres réunions	24,00 €	25 €

* Cimetière

	2010 Euros	2011 Euros
Concession trentenaire	143,00 €	146,00 €
Concession cinquanteenaire	324,00 €	330,00 €
SUPERPOSITION = prix concession cinquanteenaire pour les perpétuelles		
Concession trentenaire	36,00 €	37,00 €
Concession cinquanteenaire	84,00 €	86,00 €

COLOMBARIUM		
Durée 15 ans (2 places)	250,00 €	255,00 €
Durée 30 ans (2 places)	520,00 €	530,00 €
La durée de 15 ans peut être renouvelée La dispersion au jardin du souvenir est gratuite		
DEPOT D'UNE URNE DANS UN CAVEAU		
Concession trentenaire	36,00 €	37,00 €
Concession cinquantenaire	82,00 €	84,00 €
Concession perpétuelle	324,00 €	330,00 €
DEPOT D'UNE URNE DANS LE COLOMBARIUM		
1/4 du prix de la place:		
15 ans	65,00 €	67,00 €
30 ans	130,00 €	133,00 €

* *Camping municipal*

	2010 Euros	2011 Euros
<u>Séjour par nuitée (de 12h à 12h)</u>		
FORFAIT A 1 emplacement - 1 véhicule de - de 3T.5 1 tente ou 1 caravane 1 essieu - 2 personnes	7,05 €	7,20 €
FORFAIT B 1 emplacement - 1 véhicule de - de 3T.5 1 tente ou 1 caravane 1 essieu - 2 personnes munies d'une carte étudiant chacune	5,75 €	5,90 €
Toile de tente	1,85 €	1,90 €
- Adulte supplémentaire (âgé de plus de 7 ans)	2,35 €	2,40 €
Enfant (âgé de 2 à 7 ans)	1,35 €	1,40 €
Centre aéré Gratuit pour le personnel d'encadrement	1,35 €	1,40 €
Voiture supplémentaire	2,35 €	2,40 €

Branchement électrique (6 ampères)	2,95 €	3,00 €
Garage mort (installation laissée sans occupant)		
* en saison du 1er juillet au 31 août	3,45 €	3,50 €
* hors saison	2,35 €	2,40 €
Taxe ordures ménagères par jour et par personne en sus	0,20 €	0,20 €
Caution pour clé	33,00 €	34,00 €
Caution pour le branchement d'un fusible de 6 ampères restituée au moment du départ	12,00 €	12,50 €
Douche (uniquement pour les personnes qui occupent un camping-car)	1,00 €	1,00 €
Jeton pour machine à laver	2,00 €	2,00 €
Jeton pour camping-cars (jetons limités à 3 par camping-car)	2,00 €	2,00 €

*** *Réservation salle Pannard***

	2010	2011
<u>SALLE PANNARD</u>		
BAL		
Stés locales	81,00 €	83,00 €
Stés extérieures	251,00 €	256,00 €
SPECTACLE / CONCERT/LOTO		
Stés locales	74,00 €	75,50 €
Stés extérieures	161,00 €	164,00 €
MARIAGES / BANQUETS		
Courvillois		
1 jour	223,00 €	227,50 €
2 jours	356,00 €	363,00 €
Hors commune		
1 jour	339,00 €	346,00 €
2 jours	524,00 €	534,50 €
BANQUETS Stés locales	89,00 €	91,00 €
DINER DANSANT		
Stés locales	117,00 €	119,00 €

Stés extérieures	339,00 €	346,00 €
VIN D'HONNEUR		
Stés locales	56,00 €	57,00 €
Privé Courville	110,00 €	112,00 €
Privé extérieur	155,00 €	158,00 €
REUNIONS		
Stés locales	56,00 €	57,00 €
A titre indus. & commercial	111,00 €	113,00 €
COURS PRIVES		
ACTIVITES CULTURELLES	37,00 €	38,00 €
EXPOSITIONS VENTES		
Braderies Courvillois	138,00 €	141,00 €
Hors commune	201,00 €	205,00 €
MICRO		
Stés locales	23,50 €	24,00 €
Stés extérieures	33,00 €	34,00 €
LES ASSOCIATIONS DE COURVILLE BENEFICIENT D'UNE MANIFESTATION GRATUITE PAR AN (avec vaisselle et quelqu'en soit le but)		

* *Location vaisselle salle Pannard*

	2010	2011
<u>SALLE PANNARD</u>		
<u>LOCATION VAISSELLE</u>		
1 couvert *	0,80 €	0,82 €
1 verre pour vin d'honneur	0,30 €	0,31 €
* comprend :		
1 verre apéritif - 1 verre à eau - 1 verre à vin - 1 coupe à champagne et/ou 1 flûte - 2 assiettes plates - 2 assiettes à dessert - 1 bol - 1 cuillère à potage - 2 fourchettes - 2 couteaux - 2 cuillères à dessert - 1 tasse à café + sous-tasse - 1 verre à liqueur - corbeilles à pain - pichets à eau - plats de service - saladiers - 1 service assaisonnement		
<u>REMBOURSEMENT DE LA CASSE</u>		
Assiette à dessert	1,70 €	1,75 €

Assiette	3,20 €	3,25 €
Verre à pied - Chope Mirabeau	1,85 €	1,90 €
Verre à liqueur	1,70 €	1,75 €
Coupe à champagne	2,05 €	2,10 €
Flûte à champagne	2,05 €	2,10 €
Cuillère, fourchette, cuillère à dessert	1,25 €	1,30 €
Couteau	2,45 €	2,50 €
Cruche à eau	3,20 €	3,25 €
Saladier	5,65 €	5,75 €
Moutardier complet	14,65 €	14,95 €
Pots à épices ou pot à moutarde	4,10 €	4,20 €
Plats ovales inox	9,75 €	9,95 €
Corbeilles à pain inox	14,65 €	14,95 €
Nouveau service EUROPA		
Assiette plate	6,20 €	6,30 €
Assiette à dessert	2,65 €	2,70 €
Tasse	2,45 €	2,50 €
Sous-tasse	2,75 €	2,80 €
Lors de la réservation de la salle, il sera demandé 50 % d'acompte.		
Caution à la remise des clés quelle que soit l'utilisation de la salle Ces sommes seront restituées à la personne ou la société si le nettoyage et le rangement sont convenablement effectués.	326,00 €	332,00 €
Il est proposé une location gratuite pour les employés communaux : à l'occasion du mariage de l'agent et le départ en retraite.		

*** Participation pour non réalisation d'aires de stationnement**

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure a fixé à 3 280 €, le montant de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Je vous propose d'augmenter ce montant de 2 %, le prix de la participation serait de 3 350 € par place.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

*** Participation pour raccordement au réseau d'assainissement**

Monsieur le maire expose :

Par délibération du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure a fixé à 2 200 €, le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement communal.

Je vous propose d'augmenter ce montant de 2 %, le prix de la participation serait de 2 245 € par raccordement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6 - CREATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES TERRAINS COMPRIS DANS LA ZAC DE L'EOLIENNE

La première tranche de lots individuels de la zone d'aménagement concerté est en cours de travaux et la SAEDEL a demandé à la commune de procéder à la mise en vente de la première tranche 1 A, comprenant 21 lots lesquels seraient disponibles vers février 2011.

Des documents sont à la disposition des personnes intéressées (note de présentation, plans, formulaire de réservation) à la mairie.

La SAEDEL préconise la mise en place d'une commission d'attribution laquelle déterminera les critères pour l'attribution des lots.

Sont élus comme membres de cette commission : Monsieur GAUTIER, Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur HAY, Madame JOLLY, Monsieur HALLOUIN, Madame GAUTIER.

Les réunions auront lieu le soir à partir de 18h30.

A propos de la ZAC de l'Eolienne, Monsieur GAUTIER précise que la commune a prévu dans ce projet la vente de terrains réservés en continuité de SUPER U à des commerces. Il est bien entendu que les lots ne seront attribués que si les élus sont favorables à l'activité proposée et le but n'est pas de vider le centre de Courville, ni de les mettre en concurrence mais de compléter par des commerces inexistantes.

Monsieur LARCHER arrive à la séance (retenu par une réunion auparavant).

7 - AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire

1) donne lecture des remerciements de la Direction Générale des Solidarités du Conseil Général pour la collaboration de Mademoiselle TACHET, adjointe aux affaires sociales, qui a permis de faire l'action tout public sur le logement, remerciements également au service technique et à Madame COURTOIS, responsable de la salle Pannard.

Mademoiselle TACHET tient à préciser qu'elle associe pour ces remerciements Céline SURIN et ses parents qui ont participé avec elle à la remise en place du matériel car l'assistante sociale se trouvait seule à la fin de la journée pour le rangement.

2) fait part de la réponse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à la délibération du Conseil Municipal du 07/09/2010 pour les travaux de l'église. La demande de subvention a été prise en considération pour un montant prévisionnel de 50 % de la dépense HT sous réserve des crédits disponibles. Monsieur PEPIN demande que l'architecte en chef des bâtiments de France, Monsieur CALVEL, soit avisé de cette décision afin que les appels d'offres soient préparés pour un lancement des travaux dès le 20 novembre.

3) L'Habitat Eurélien a informé la commune qu'à la suite de l'échange qu'il a eu avec Mademoiselle TACHET, adjointe des affaires sociales, il confirme que le conseil d'administration a approuvé le 11 décembre 2009, la programmation de travaux 2010/2011 dans laquelle sont inscrits : les travaux de réfection des façades des 31 logements de la Résidence du Pré des Vignes ainsi que la

réalisation de travaux de démoussage et reprise des gouttières et descentes eaux pluviales. Le chauffage électrique de ces logements sera entièrement rénové au cours du 1^{er} trimestre 2011 (remplacement de l'ensemble des convecteurs).

8 – TOUR DE TAPIS

Mademoiselle TACHET

1) a effectué une visite à l'école maternelle avec la société TRANSALP qui a fourni les jeux à ressort installés dans la cour et pour lesquels il avait été signalé un risque de pincement des pieds des enfants. Monsieur HAY, adjoint, l'accompagnait et cela s'avère impossible. Les jeux sont conformes aux normes de sécurité même si les enfants prennent appui sur les ressorts, il n'y a aucun risque d'accident.

2) Le Conseil Général a demandé la suppression de certains arrêts de car lorsqu'ils ne sont pas distants de plus de 500 mètres entre eux. Celui de la rue du Général Patton devait disparaître au profit de celui du Bois Phélibon mais pour des raisons de sécurité, l'abri bus rue du Général Patton sera maintenu et celui du Bois Phélibon sera supprimé. Un passage piéton devra être réalisé entre le lotissement « les Bords de l'Eure » et la rue du Général Patton. Il est décidé que les services techniques procèdent au démontage et au stockage de l'abri bus du Bois Phélibon.

3) Lors de la visite à l'école maternelle, la directrice a fait constater des fuites sous la porte récemment mise en place par l'entreprise ALLARD dans la dernière classe côté cour.

Monsieur HAY qui était présent pense qu'il s'agit d'un problème de joints. Des fuites ont été également constatées au plafond dans le bureau de la directrice et dans la salle de sports. Monsieur PEPIN fait remarquer que plusieurs couvreurs sont intervenus et ce problème n'a jamais été solutionné. Cette extension avait été réalisée par l'entreprise GUILLAUMIN de Lucé (problème à revoir rapidement).

Monsieur BUISSON

1) informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue de la Croix Badin est en cours. Le délai de réception des plis a été fixé au 29/11/2010 à 12h00. L'ouverture des plis aura lieu à 14h00.

2) Les travaux de la rue d'Alsace vont reprendre en janvier 2011 et préalablement, il faut démolir et reconstruire le mur avant la fin de l'année. Une réunion a eu lieu lundi avec les propriétaires riverains (un seul était présent) et le maçon. Monsieur BUISSON indique que la société COLAS est d'accord pour reprendre les travaux de la seconde tranche sur la base du prix de 2006, avec une actualisation des prix selon la formule du marché.

Monsieur CARTRON pense que la société COLAS s'en sort bien car les travaux ont été arrêtés à sa demande. Monsieur BUISSON précise également que le maître d'œuvre a été recontacté (IRIS CONSEIL) et serait favorable à la reprise de surveillance de ce chantier, sous réserve que la commune abandonne son recours au Tribunal Administratif, ce qui ne peut être envisagé après quatre années de procédure.

Mademoiselle TACHET rappelle que dans la première expertise, la société COLAS a été mise hors de cause, seul le maître d'œuvre IRIS CONSEIL apparaissait responsable par rapport à l'état du mur non signalé dans le dossier de consultation des entreprises. Nous attendons la réponse du maître d'œuvre.

Madame DAMAS

1) a assisté au conseil d'administration du Foyer de Vie, l'ordre du jour était le suivant :
- Approbation des prévisions budgétaires pour 2011.

- Prix des repas 2011.
- Indemnités de conseil du receveur municipal.
- Subvention accordée aux associations l'Espoir et l'Eolienne.
- Projet de fusion entre le Foyer de Vie et l'EHPAD .

2) a assisté au conseil d'administration de l'EHPAD, l'ordre du jour était un peu près le même :

- Approbation des prévisions budgétaires pour 2011.
- Prix des repas 2011.
- Approbation du règlement intérieur.
- Subvention accordée aux associations l'Espoir et l'Eolienne.
- Projet de fusion entre l'EHPAD et le Foyer de Vie .

Il est demandé où en est le projet de construction d'une cuisine centrale. Celui-ci est dans la continuité de la réalisation de la fusion entre les deux établissements, répond Madame DAMAS.

Monsieur HAY

1) a eu un rendez-vous avec Monsieur BOUFFARD de la SNCF à propos des retards rencontrés par les usagers des trains. Des dépliants sont à la disposition des personnes qui expliquent les difficultés rencontrées avec les feuilles, les pannes etc... Il va être procédé au nettoyage du souterrain, à la réparation des dégradations constatées. Il a reparlé de la visite faite à propos des ponts qui seraient à consolider du côté de « Costa Rica ». Aucune suite n'a été transmise depuis cette visite sur place. Des travaux sont prévus à la gare pour l'accession des personnes à mobilité réduite.

2) Des dégradations ont été constatées ces jours-ci sur des installations communales, vitres cassées à l'abri bus de Lancey, au gymnase Klein et à la maison des jeunes. Des tags ont été faits sur le gymnase Klein, la maison de retraite communale et sur la maison d'un particulier rue d'Alsace. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

3) Le service technique a monté la lame de déneigement et celle-ci est bien réglée pour un passage éventuel, la saleuse est également opérationnelle. Des travaux d'électricité sont cependant nécessaires sur le tracteur et celui-ci est en cours de révision.

4) Les travaux de reprise des voies par la société COLAS devaient reprendre cette semaine mais en raison des pluies, ceci a été reporté.

5) Plusieurs caravanes d'anglais voulaient s'installer au camping lundi dernier alors que celui-ci est fermé. Après discussion, tout est rentré dans l'ordre avec la venue des gendarmes qui les ont dirigés sur Châteaudun. Monsieur HAY remercie la gendarmerie pour son aide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 décembre 2010, salle de la Madeleine.

La Secrétaire,